

Texte

2 sessions de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) sont programmées sur le 1er semestre 2015 :

session 1 : dimanche 19 avril (9h-17h) + dimanche 24 avril (9h-12h)
session 2 : samedi 6 juin (9h-17h) + dimanche 7 juin (9h-12h)

s rue de l'industrie 85290 Mortagne sur Sèvre

si vous êtes intéressé(e) ou connaissez des personnes pouvant être intéressées, vous trouverez ci-jointe la fiche d'inscription à nous retourner

Tous les candidats doivent avoir suivi la totalité de la formation pour être validé.

Protection Civile Canton de Mortagne sur Sèvre
3 bis Rue de l'Industrie 85290 Mortagne sur Sèvre
02 51 91 52 28 - 06 46 80 69 28

protectioncivile.formation@gmail.com

Détecteurs de fumée : ils sont maintenant obligatoires



L'installation d'un détecteur de fumée dans chaque logement sera obligatoire à partir du 8 mars 2015.

Toutes les deux minutes, un incendie se déclare en France. Leur nombre a doublé en vingt ans. Plus que le feu lui-même ce sont les fumées qui tuent : 80 % des victimes d'incendie meurent intoxiquées par les fumées.

Le détecteur doit être conforme à la réglementation : sur son emballage, doit être inscrit qu'il correspond bien à la norme européenne EN 14604. Vous trouverez le marquage CE sur le détecteur et son emballage. En plus de ce marquage CE, préférez les détecteurs de fumée comportant le marquage NF. C'est une marque de certification de qualité supplémentaire choisie volontairement par certains fabricants.

Le détecteur de fumée doit être installé de préférence au plafond, dans la circulation ou le couloir menant aux chambres, puisque les fumées dégagées montent au plafond. Si la pose est murale, il faut impérativement l'installer en hauteur.

D'après la loi, c'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur (achat + pose), mais c'est bien à l'occupant du logement (locataire ou occupant à titre gratuit) que revient l'entretien du détecteur.

Plantations



Il reste à faire dans le jardin de la nouvelle mairie des plantations de vivaces. Comme de coutume nous avons pensé solliciter les retraités et autres volontaires pour faire ces plantations. Merci aux volontaires de se faire connaître à la mairie.

Bienvenue dans mon jardin au naturel

À l'occasion de la 3ème édition qui se tiendra les 13 et 14 juin 2015, le CPIE Sèvre et Bocage propose à tous les jardiniers au naturel volontaires d'intégrer la manifestation en ouvrant leur jardin au public...

En toute simplicité et dans la bonne humeur, partagez votre savoir-faire et participez à la diffusion des pratiques de jardinage qui respectent l'environnement. Le CPIE Sèvre et Bocage vous accompagne tout au long de votre participation.

Pour en savoir plus :
<http://mon-jardin-naturel.cpie.fr/>

Maison de la Vie Rurale
85700 LA FLOCELLIÈRE
Tél. 02 51 57 77 14
www.cpie-sevre-bocage.com



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – février 2015

Qu'est-ce quel le « DICRIM » ?

Avec le Teipha'lien, vous recevez ce mois-ci un document en couleurs **que vous devrez conserver** : le document d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**).

C'est un droit pour chacun d'être informé des risques qu'il pourrait encourir et des moyens à prendre pour s'en prévenir. Aux côtés des services de L'État, la commune doit s'organiser, se préparer pour faire face à d'éventuels dangers, en prenant les mesures de protection et de sécurité civile adaptées.

Les risques majeurs concernent les phénomènes naturels et technologiques, à faible fréquence et forte gravité. Ce sont des événements qui ont heureusement de très faibles chances de se produire, mais auxquels nous devons tout de même nous préparer sérieusement.

Ce « **DICRIM** » est un outil pratique. Il a été élaboré conjointement par la municipalité et la Maison des Communes de Vendée. Il a pour objectif de vous informer de manière aussi complète que possible des risques majeurs existants à Tiffauges. Il accompagne le **Plan Communal de Sauvegarde** qui permet d'organiser l'assistance à la population en cas de sinistre important (cellule de crise, hébergement et restauration...) et que vous pouvez consulter en Mairie.

Vous y trouverez des conseils pour y faire face ainsi que des recommandations simples et pratiques. Conservez-le précieusement. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante à Tiffauges. Car la sécurité civile est l'affaire de tous.



Impôt sur le revenu

Conformément à la Loi de Finance 2015, le portail **www.impots.gouv.fr** met à la disposition des usagers un nouveau simulateur de calcul de l'impôt tenant compte des nouvelles dispositions.

Celui-ci permettra aux contribuables de connaître le montant de leur futur impôt sur le revenu et de modifier leurs mensualités ou acomptes provisionnels en conséquence.

Ville de Tiffauges

Mairie : 4, rue du Puy-Pelé – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31
Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr
Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 H à 12 h, mardi de 16 H à 18 h et jeudi de 16 à 17 h.
Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Conseil municipal du 15 janvier 2015

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.fr
(onglet « Conseil municipal / projets »).

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, & Mme BRÉMOND, adjoints
Mmes & MM GOURDON, POUPELIN, GIRAUDET, PAVAGEAU, PROVOST, ARNOU, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE,
GREFF, MICHINEAU, conseillers municipaux
Absents excusés : Mme GUILLET
Procurations : Mme GUILLET à Mme POUPELIN

Secrétaire de séance : Mme Véronique POUPELIN

1 - Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2 - Décisions prises dans le cadre des délégations

- Validation du devis de Vendée Bureau pour le mobilier des bureaux de la future mairie (7 699.55 € H.T. soit 9 328.81 € T.T.C.)

3 - Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2015 de la commune

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut décider d'engager, de liquider et surtout de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (déduction faite des remboursements d'annuités d'emprunt).

Les dépenses d'investissement concernées (correspondant aux chantiers en cours) sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	
Frais d'étude Document Unique	334.00 €
Frais d'étude boucherie	3 750.00 €
Immobilisations corporelles, travaux en cours	
Réhabilitation du presbytère en mairie	25 000.00 €
Travaux d'assainissement aux Basses Aires	40 000.00 €
Soit au total :	69 084.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement réparties comme indiqué ci-dessus.

4 - Subvention a l'association Le château des loisirs

Un Contrat Enfance Jeunesse avait été signé pour la période 2011-2014 entre la CAF et la commune de Tiffauges, permettant entre autres le développement et le soutien du centre d'accueil périscolaire. Dans ce cadre, une subvention communale était versée chaque année en plusieurs versements dont un en janvier. En 2015, le contrat Enfance Jeunesse étant arrivé à son terme, il convient de délibérer sur le montant de la subvention qui peut être versée à l'association « Le Château des Loisirs ».

Dans l'attente de la signature d'un nouveau contrat, le Conseil Municipal décide de se baser sur la participation qui a été versée en 2014 pour l'accueil de loisirs, soit 38 371.97 €. Les versements se feront suivant l'échéancier suivant : 50 % en janvier (19 185.99 €), 40 % en juin (15 348.79 €) et 10 % en octobre (3 837.19 €).

5 - Réhabilitation du presbytère en mairie

- Lot n°9 - Plafonds suspendus - entreprise PLAFSA.

L'avenant concerne la suppression du plafond dans les archives et dans le local office au 1er étage.

Marché de base : 4 250.37 € H.T.

Avenant : - 1 100.80 € H.T.

Montant total (y compris avenants) : 3 149.57 € H.T

5 - Modification des statuts de la Communauté de communes

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre a notifié la délibération du Conseil de Communauté n°14-159 en date du 16 décembre 2014 engageant une procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes. La décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre afin de procéder au transfert de compétence pour introduire la compétence **Plan Local de l'Urbanisme** dans le groupe de compétences : « aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Déménagement de la Mairie et de l'agence postale

Les travaux de la Mairie étant maintenant pratiquement terminés, nous allons déménager du lundi 23 au vendredi 27 janvier 2015. Les services seront fermés les lundi 23, mardi 24 et jeudi 25 février sauf pour les urgences. Nous serons heureux de vous accueillir dès le jeudi 26 février dans les locaux flambant neufs de la place Gilles de Rais.

ATTENTION : La Poste ne déménagera que le mercredi 4 mars

Journées du Patrimoine de Pays

La 18ème édition des Journées du Patrimoine de Pays dont le thème 2015 est « **le Moyen Âge encore présent** », aura lieu cette année les 20 et 21 Juin.

L'inscription devant se faire avant le 31 mars prochain, les responsables ou membres d'associations concernés par cette thématique, par le patrimoine, et les savoir-faire traditionnels peuvent se rapprocher de l'Office de Tourisme qui pourra recenser l'animation et en assurer la promotion.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Guinaudeau à l'Office de Tourisme du Canton de Mortagne-sur-Sèvre ou consulter le site patrimoine-environnement.fr/

Cours d'informatique



Des cours d'initiation à l'informatique débuteront le vendredi 6 Mars 2015 salle de l'ancienne cantine au Foyer Logement du Longeron.

La formation comprend 9 séances, qui ont lieu le vendredi de 13h30 à 15h30. Pour plus d'informations, contacter le formateur Alain Grimaud au 06 71 57 77 14 ou à l'adresse grimaud-alain@orange.fr

Comité des fêtes

Le